ACTUS LaBRI / 12-Novembre 2019

Vous souhaitez en savoir plus sur le D.U.E.R ?

Explications de Gérald Point – Assistant de prévention

Le D.U.E.R

Le **D**ocument **U**nique d'**É**valuation des **R**isques (professionnels) est un rapport dans lequel sont décrits et évalués l'ensemble des risques professionnels existants au sein d'une entreprise ou d'un service. La rédaction de ce rapport est une obligation réglementaire et son absence en cas d'accident du travail expose l'employeur ou le responsable de service à une amende de 15k€ et/ou une peine d'un an d'emprisonnement.

Le Directeur de chaque unité/service de l'Université est soumis à cette réglementation. Le D.U.E.R du LaBRI existe mais il doit être étoffé car il ne se concentre actuellement que sur le risque incendie. Dans le D.U.E.R 2020 nous allons essayer de prendre en compte l'ensemble des risques du laboratoire dont font parties les Risques Psychosociaux (RPS) ou les risques liés aux nouvelles activités de recherche comme les systèmes autonomes. Lorsque le D.U.E.R est finalisé, la Direction décide d'un Programme Annuel de Prévention des risques identifiés.

Le D.U.E.R et le Programme de Prévention sont présentés au Conseil de Laboratoire qui arbitre éventuellement les actions du Programme de Prévention.

L'Assistant de Prévention est chargé de la rédaction du D.U.E.R (qui doit être terminé pour le mois de mai 2020). L'identification et l'évaluation des risques comportent une part de subjectivité ; cette tâche ne peut donc pas reposer sur une seule personne. Habituellement un petit groupe est formé afin de réaliser ce travail. Les personnes qui souhaitent participer au D.U.E.R peuvent me contacter.

Contact : Gérald Point